



ENTENTE SUR LA RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Le Collège et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep Limoilou s'entendent sur les facteurs suivants pour répartir l'allocation prévue par la coordination départementale.

Un minimum de 0.20 ETC par an est octroyé à chaque département. Si l'allocation prévue était en deçà de 0.20 ETC, un département peut bénéficier d'un maximum de 0.20 ETC par an et il peut le répartir différemment entre les sessions.

FACTEURS RETENUS POUR CHAQUE DÉPARTEMENT

Nombre de professeurs et nombre de ressources de soutien (65 %)

- Cela comprend l'équivalent en ETC des professeurs et du personnel technique et surnuméraire pour l'année visée.

Nombre d'inscriptions par cours (6 %)

- Selon la prévision par cours pour l'année visée.

Nombre de cours différents (7 %)

- Nombre de cours différents à dispenser par le département pour l'année visée.

Budget de fonctionnement (10 %)

- Mise à jour annuelle en fonction du budget de fonctionnement de l'année précédente.
- Les éléments budgétaires pris en compte pour chaque département sont :
 - 441 Frais de déplacement;
 - 535 Achats à la Coop;
 - 541 Fournitures et matériel didactique – autres dépenses;
 - 655 Entretien et réparation (appareil/outillage).
- Les départements sont regroupés en quatre blocs :

Bloc 1 1 \$ à 2 000 \$	Bloc 2 2 001 \$ à 10 000 \$	Bloc 3 10 001 \$ à 25 000 \$	Bloc 4 25 001 \$ et plus
Économique Géographie Histoire Mathématique Philosophie Psychologie Sciences sociales Génie industriel	Animation 3D Communication Informatique Langues Littérature Physique Techniques administratives Bureautique Théâtre	Génie civil Géomatique Mécanique du bâtiment Soins infirmiers Tourisme	Arts visuels Biologie Chimie Diététique Éducation physique Génie mécanique Génie électrique Gestion établissement de restauration Gestion hôtelière

Nombre de laboratoires (9 %)

- Nombre de laboratoires que chaque département a sous sa responsabilité selon l'année précédente

Voies de sortie (3 %)

- Cela comprend les voies de sortie ou les disciplines de chaque département pour l'année visée, s'il y a lieu.

ALLOCATION POUR CAMPUS

Nous ne dépassons pas 1,00 ETC et nous regroupons en trois blocs les départements visés.

Les facteurs pris en compte sont :

- 1.0 Nombre d'étudiants et de professeurs
- 2.0 Coordination séparée

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Arts plastiques Génie industriel Informatique	Biologie Chimie Économique Géographie Histoire Physique Psychologie Sciences sociales Techniques administratives Tourisme	Éducation physique Français Langues Mathématique Philosophie

ALLOCATION POUR STAGES (1,20 ETC)

Départements ayant des cours stage avec NEJK pour l'année visée :

- Techniques de diététique;
- Soins infirmiers;
- Techniques administratives;
- Technologie du génie électrique;
- Techniques de gestion hôtelière;
- Tourisme;
- Bureautique.

L'entente prévoit que 1,20 ETC soit réparti selon les facteurs et les pondérations suivants :

- 50 % pour le nombre d'étudiantes et d'étudiants prévus pour les cours-stages;
- 25 % pour le nombre de cours-stages à être dispensés durant l'année scolaire visée;
- 25 % pour le nombre de milieux de stages où on considère qu'il y a un milieu par étudiante ou étudiant sauf pour la discipline 180, Soins infirmiers, où l'on considère qu'il y a un milieu de stage par groupe de 5,5 étudiantes ou étudiants.